

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné : RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST, constructeur certifie que le véhicule livré :

(1) en châssis-cabine (voir notas)

(2) dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type Variantes* Versions*	44AEA9A CC 30
D.3	Dénomination commerciale	MIDLUM
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	VF644AEA000004751
F.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	12000
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	12000
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)*	15500
J	Catégorie internationale	N2
J.1	Genre national*	CAM
K	Numéro de la réception par type	L-0224-01-07
P.1	Cylindrée (cm ³)	4116
P.2	Puissance nette maxi (kW)	128
P.3	Source d'énergie	gazole
P.6	Puissance administrative (CV)	11 CV
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	003
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))*	Avec moteur DCI4 C J01 Sortie VERTICALE (V): 079
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn ⁻¹)	1800
V.9	Classe environnementale	8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus;
- sort de nos usines (magasins) le :
- pour être livré à :
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 02/02/2006

[Signature]
Directeur Général
Renault Trucks SAS

(1) A compléter:

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :

PTAC : 14000 kg

PTRA : 17500 kg

Maxi sur essieu 1 : 5000 kg

Maxi sur essieu 2 : 9495 kg

Il devra subir une réception à titre isolé par le Service en charge des réceptions avant son immatriculation.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

- 1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :
électromagnétique sur transmission :
sur échappement
- 2 - Pneumatiques :
- 3 - Charges maximales techniquement admissibles :
- 4 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :
- 5 - Type suspension

NON Poids 0
OUI
Essieu 1 : 245/70 R 17,5
Essieu 2 : 245/70 R 17,5
Essieu 1 : 4480
Essieu 2 : 8480
FIXE
fixe : n° e2 8003 ..
escamotable : n° e2 0938 ..
SM2, NI PNEUMATIQUE NI EQUIVALENTE

Ce véhicule satisfait aux prescriptions : des directives : - CE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (δ 80 dB(A)).
- CE 88/77 à 2001/27 A relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 3).
- CE 98/12 ou du règlement ECE 13R09 relatifs au freinage.